



La mère gardienne des enfants ne réagit pas à ma demande

Par **Catimini**, le **02/06/2015** à **15:42**

Bonjour.

Je suis le papa de deux garçons qui sont en garde chez leur mère. Je bénéficiais d'un DVH tous les quinze jours, et au partage des vacances.

Ce qui a changé, c'est que désormais, depuis septembre 2014 je vis à 800 km, j'ai trouvé un nouveau travail qui me convient mieux. De ce fait, il m'a été impossible de voir mes enfants, depuis.

Ma situation s'est arrangé, je peux désormais financer le trajet pour qu'ils viennent en vacances à la mer.

Bien avant que je descende dans le sud, cela ne se passait pas bien avec la maman et je suppose que le fait que j'ai une nouvelle compagne, n'a pas arrangé les choses.

A noter, que malgré le fait que j'étais dans l'impossibilité de bénéficier de mon dvh, j'ai toujours versé la contribution alimentaire.

Peut on considérer que j'ai coupé les liens parentaux avec mes enfants, de par le fait que j'ai déménagé... ?

Mon souci, c'est que je souhaitais voir mes enfants, ou plus exactement les faire venir à la maison en août, visiblement, la maman avait déjà prévu d'envoyer un des enfants en vacances avec une grande fille issue d'une autre union, et le deuxième avait un chat à garder. Le fait est que j'ai bien l'impression qu'elle ne voudra pas me laisser les enfants.

Ce que j'ai fait :

- l'ai informée courant mai, que je comptais bénéficier de mon dvh à partir du 02/08 (que je ne serais pas intransigeant sur la durée, mais par contre que je comptais les avoir au moins une quinzaine de jours)
 - lui ai donné des détails sur le fait que j'avais l'intention de leur faire prendre l'avion avec un accompagnant (enfants de 11 et 14 ans) et en définitive j'ai pris un billet aller/retour pour les récupérer à l'aéroport et effectuer le trajet avec eux
 - lui ai demandé de me donner son accord pour accepter de les conduire à l'aéroport.
(ma mère et leur grand mère, pourra aller les chercher si besoin pour les conduire à l'aéroport)
- Rien ; aucune réponse. Elle n'a manifesté aucune intention. Je sais bien que je ne peux la contraindre à une réponse, mais quand même... cela me semble important un minimum d'organisation.

Que dois faire ?

D'autre part à ma connaissance aucune démarche devant le JAF, j'ai fait suivre mon courrier, tant que j'avais mon logement en région parisienne, je ne l'occupais plus mais j'étais tenu par

le bail, jusqu'en 01/2015..., je lui ai communiqué ma nouvelle adresse avant fin février.

Par **Visiteur**, le **02/06/2015** à **16:10**

Bonjour,
à mon sens vos DVH courent toujours ! Donc si vous ne pouvez pas avoir vos enfants c'est une non présentation d'enfant pour elle... Vous l'avez informée comment ? LRAR ? ou simple courrier ?

Par **Catimini**, le **02/06/2015** à **16:22**

Bonjour Grenouille. Oui tout par RAR par le passé j'ai fait les frais d'arrangements verbaux.

Par **Catimini**, le **02/06/2015** à **16:34**

Au pire je ferais le trajet aller/retour pour rien.
C'est dommage pour les enfants qui semblent solidaires ou loyaux à leur mère.

Par **Visiteur**, le **02/06/2015** à **16:42**

c'est toujours délicat pour un enfant de prendre partie contre le parent avec lequel il est ! ils sont avec leur mère; donc... Pour le JAF; vous l'avez contacté de votre côté ?

Par **Catimini**, le **02/06/2015** à **16:51**

Oui la garde a été confiée à la maman... à l'époque j'étais chauffeur routier, je partais toute la semaine, cela ne pouvait être autrement. Il n'est pas question de m'approprier les enfants, ni de causer du tort à leur mère, juste de les avoir un peu avec moi, et de leur faire profiter de vraies vacances loin de leur quotidien. Juste cela.

En ce qui concerne le JAF - Non, mais je pense que je devrais le faire.

En fait je pensais que la maman se serait empressée de le saisir, pour une éventuelle revalorisation de la contribution alimentaire.

Tout le monde peut se tromper.

Par **Catimini**, le **23/03/2016** à **22:06**

bonsoir. J'ai effectivement saisi le jaf fin juin 2015. Mes enfants sont descendus dans le sud, mais cela n'a pas été simple.

Dès leur retour chez maman, une requête déposée pour demander la revalorisation de la contribution alimentaire.

L'audience du mois de décembre, m'a permis d'obtenir un dvh me permettant d'avoir mes enfants toutes les petites vacances scolaires, excepté fin d'année, et la moitié des grandes vacances. La contribution alimentaire a été augmentée de 13.00 €. A ce jour, rien n'est simple, les enfants sont dans un grave conflit de lo yauté. Je vais continuer à les faire descendre, garder un contact, même s'il n'est pas de la meilleure qualité qui soit.

Courage à ceux qui galèrent, les enfants en valent la peine.

Par **Visiteur**, le **24/03/2016 à 10:53**

par expérience je dirais que les enfants ne choisissent pas un parent plutôt que l'autre...

Cependant, le fait de ne pas dénigrer l'autre parent, de faire preuve de souplesse, d'être conciliant,... cette attitude plutôt positive, se retrouve plus tard dans le regard qu'ont les enfants à votre égard. Vous avez, me semble t'il, eu la bonne attitude... donner aux choses le temps de se faire dans le calme.

Par **line92360**, le **24/03/2016 à 12:17**

Bon courage à vous.... si malgré le fait que vous l'avez informé par courrier RAR des dispositions que vous avez prises pour les vacances en plus proposant d'éventuels aménagements pour l'arranger et que les enfants ne sont pas au jour et à l'heure dite, prenez toutes les preuves (courrier, billets etc) et allez déposer plainte pour non représentation d'enfant... c'est ce qui est arrivé à mon conjoint... il ne faut pas hésiter au pire elle sera convoquée par la gendarmerie ou la police nationale et se fera un peu "remonter les bretelles" La non-représentation d'enfant est passible d'une amende et d'une peine de prison

Par **Catimini**, le **28/03/2016 à 14:06**

Bonjour Grenouille, line 92360.

Merci pour vos encouragements. Je fais au quotidien beaucoup d'efforts, pour ne pas baisser les bras. Tout mis en oeuvre pour pouvoir les voir, autant que possible, opté pour un moyen de transport qui ne leur soit pas pénible.

Cela ne va pas encore. Désormais ; il ne m'est plus possible de les avoir au téléphone fixe, plus de possibilité de laisser des messages... Je vais leur écrire. Leur mère, recevra bientôt un courrier de mon avocat, qui lui précise point par point le dernier jugement. Je sais qu'elle ne refusera pas de laisser descendre les enfants, mais elle ne fera rien pour faciliter les choses, cela je lui fait confiance. Je verrais le moment venu (prochaines vacances le 18/04/16).